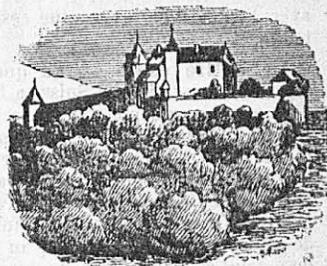




# LA GRUYÈRE



## Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

**ABONNEMENTS**  
Suisse 1 an Fr. 6.—  
» 6 mois » 3.—  
Etranger 1 an » 10.—  
» 6 mois » 5.50  
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 8<sup>51</sup> 12<sup>07</sup> (d. j. f. 15<sup>10</sup>) 15<sup>30</sup> 20<sup>17</sup>. BULLE, dép. 6.— 10<sup>05</sup> (10<sup>25</sup>) 13<sup>30</sup> 17<sup>35</sup>

### ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Etranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires  
et rétractations 30 »  
Réclames . . . . . 50 »  
S'adresser à Publicitas S. A.  
suisse de publicité (Cercle  
Catholique, 1<sup>er</sup> étage).

### Les examens de recrues.

Les examens de recrues avaient été suspendus provisoirement en 1915 par disposition du Département militaire fédéral. Au lendemain de l'occupation des frontières, la question de la réintroduction de ces épreuves avait été aussitôt soulevée. Les autorités fédérales avaient mis cet objet à leur ordre du jour. Dans les cantons, en particulier, le problème revêt une importance toute spéciale par le fait de son étroite corrélation avec l'organisation des cours complémentaires. On en a parlé également aux Chambres fédérales lors de la discussion du budget militaire; les milieux militaires, politiques et pédagogiques ainsi que les associations de gymnastique et de sport ont également traité la question.

En ce qui concerne les examens de gymnastique pour les recrues, l'article 103 de l'organisation militaire pose expressément le principe d'une épreuve lors du recrutement. Mais indépendamment de la loi, la nécessité d'une institution analogue ne fait de doute pour personne. On reconnaît de façon générale que, pour nos jeunes gens, la perspective même d'une épreuve analogue est le meilleur stimulant aux exercices corporels. En outre, les constatations faites au cours de ces examens facilitent dans une large mesure la répartition des soldats dans les diverses armes. La préparation à l'école de recrue sous la forme d'exercices corporels ne peut que favoriser la bonne marche des écoles, la mise à profit du temps disponible relativement court et permet en outre d'exclure d'emblée les éléments impropres au service et qui n'occasionneraient à la Confédération que d'inutiles dépenses.

Comme on le voit, l'opportunité des examens de gymnastique ne se heurte à aucune objection valable et il s'agira de les reprendre sur les bases du programme en vigueur avant la guerre.

Il en est tout autrement des examens pédagogiques prévus à l'article 27 de la constitution fédérale: là on conteste soit le principe même de ces épreuves soit encore l'organisation et le programme de l'examen pédagogique de recrue.

Quoiqu'il en soit, nous relèverons d'emblée que les chefs d'instruction publique et les gouvernements de 20 cantons se sont prononcés en faveur de la réintroduction de ces épreuves. Une première commission d'experts qui siégea en juin 1921 s'est déclarée à une forte majorité pour la reprise des examens pédagogiques moyennant des modifications de programme. Lorsque la section du Département militaire préposée à l'étude de cette question eut complété les divers matériaux touchant à ce problème, une nouvelle Commission d'experts fut convoquée. Cette instance se composait de représentants de la conférence des chefs d'instruction publique, des associations d'instituteurs, des gouvernements cantonaux, de l'assemblée fédérale et de la Commission fédérale de gymnastique. La Commission a siégé à Berne à la fin de la semaine dernière et s'est prononcée à une forte majorité pour la reprise des examens pédagogiques. Voici quelques uns des principes que la conférence a posés à la base des futures épreuves pédagogiques des recrues:

Il s'agira avant tout de ne pas porter atteinte à l'enseignement des écoles complémentaires professionnelles. L'examen doit se baser sur l'instruction préliminaire et sur la formation professionnelle du candi-

dat, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas traiter la recrue en élève, mais en citoyen muni de ses droits civiques et apte à servir le pays. Il y aura lieu d'éviter par conséquent tout *bourrage* préalable, toute préparation exclusivement scolaire, surtout en ce qui concerne les examens d'instruction civique; l'examen devra porter essentiellement sur des connaissances générales, facilement assimilables, en rapport avec la vie de tous les jours. La langue maternelle fera l'objet d'une composition dont le sujet devra être approprié à l'instruction préparatoire et faire état des conditions d'existence et de profession du candidat. Si le travail ainsi présenté se montre insuffisant, un examen complémentaire oral de lecture sera envisagé afin de permettre, dans la mesure du possible, d'améliorer la note.

Pour l'instruction civique, la matière de l'examen se composera de l'histoire et de la géographie, surtout du canton d'origine, ainsi que des principaux éléments d'économie et des institutions officielles du pays. En cela, les connaissances apprises ne viennent pas en première ligne; l'essentiel doit être le degré de compréhension, la faculté de jugement et, là encore, il s'agira de prendre acte du degré d'instruction. Cet examen sera oral.

La Commission d'experts s'est déclarée d'accord avec ces principes. L'examen de calcul a été rejeté, comme aussi l'inscription des notes (bien, passable, faible) dans le livret militaire. On a également repoussé une proposition tendant à délivrer une sorte de diplôme pour les bons examens. Les résultats des examens ne devront plus conduire, comme auparavant, à une statistique des capacités selon les cantons. Relevons encore un fait important: un expert cantonal sera chargé d'examiner les candidats tandis qu'un expert fédéral mettra les notes. Une Commission restreinte aura à traiter diverses questions de détail; elle sera en outre chargée de soumettre un programme sur la matière des examens ainsi qu'une méthode. Un projet définitif sera soumis à cet égard à la grande Commission d'experts. On prévoit que la réintroduction de l'examen fera l'objet d'un arrêté fédéral.

Les deux catégories d'examen seront probablement réintroduites pour la première fois l'année prochaine. On compte que des examens pédagogiques ainsi conçus contribueront à élever le niveau général de culture de nos jeunes gens, à encourager le régime des cours complémentaires, à faire progresser le sens civique au sein de la jeunesse et à faire mieux comprendre ainsi les devoirs civiques qui incombent aux futurs soldats. Nous pensons également que les objections avancées par les adversaires de la réintroduction des examens de recrues se trouvent dès lors sans motifs.

### Emprunt 5% des C. F. F. 1924

Dans le but de consolider les dettes flottantes contractées pour l'électrification des Chemins de fer fédéraux, la Confédération émet un nouvel emprunt 5 pour cent que les Banques contractantes offrent en souscription publique du 18 au 29 mars, à midi; les conditions favorables auxquelles cette opération est liée permettent de lui assurer un franc succès.

Grâce à l'atténuation survenue dans la crise de production et à la reprise qui s'est manifestée dans le mouvement des voya-

geurs et du transit, la situation financière des Chemins de fer fédéraux lesquels, tout comme l'ensemble du pays, n'ont pas été sans se ressentir fortement de la guerre et de la période d'après-guerre surtout, s'est améliorée d'une façon fort réjouissante. Alors que le budget pour l'année 1923 prévoyait un excédent d'exploitation de 88 millions et un solde passif du compte de Profits et Pertes de 25 millions, le chiffre provisoire des recettes pour 1923 s'élève à 367,5 millions et les dépenses à 251,8 millions, contre 352,2 et 263,3 millions prévus au budget. C'est ainsi que grâce à l'accroissement des recettes et à la diminution des dépenses, l'excédent d'exploitation a atteint 115,7 millions, lequel suffit non seulement pour balancer complètement le compte de Profits et Pertes, mais accuse même un excédent de 2,9 millions qui doit servir à l'amortissement des soldes déficitaires de guerre des années antérieures. Il en résulte donc la réjouissante constatation que les Chemins de fer fédéraux sont arrivés au terme de la période déficitaire.

Le présent emprunt n'est donc pas contracté pour couvrir des déficits, mais il est spécialement destiné à un but productif qui est celui de permettre de poursuivre le programme de l'électrification de notre réseau national. Les fonds ainsi obtenus serviront par conséquent à consolider les dettes contractées pour les besoins de cette électrification et à procurer, pour le surplus, de nouveaux capitaux nécessaires à la continuation des travaux.

En poursuivant ces travaux d'électrification, les Chemins de fer fédéraux rendent à l'industrie suisse et indirectement aussi au pays tout entier un service qui ne saurait être assez apprécié par les temps que nous traversons; ils permettent en effet d'occuper plusieurs milliers de travailleurs qui ne manqueraient pas, sans cela, de tomber à la charge de l'assistance-chômage notoirement improductive.

En constatant la rapidité avec laquelle se succèdent des emprunts relativement élevés, par suite de l'accélération des travaux d'électrification, on arrive forcément à se demander si ces énormes dépenses se justifient vraiment au point de vue économique. Après l'équipement électrique des 1566 km. prévus, la consommation annuelle de charbon des Chemins de fer fédéraux, à trafic égal à celui de 1913, sera de 450.000 tonnes plus faible que si la traction à la vapeur avait été conservée sur tout le réseau, fr. 4.60 la tonne, ce sont 27 millions de francs de moins qui s'écouleront à l'étranger. Il faut en outre considérer, car ceci est un facteur très important, que le 75 pour cent des sommes consacrées à la transformation, demeure dans le pays sous la forme de salaires, traitements, loyers, frais généraux, etc.

Et si l'on examine le problème au point de vue commercial, on constate par les calculs qui ont été faits que pour un trafic de même intensité qu'avant la guerre, la traction électrique ne coûte pas plus que la traction à la vapeur, le prix du charbon étant compté à fr. 60 la tonne, franco frontière suisse. Plus le trafic se développe, plus s'accroissent aussi les avantages économiques de l'électricité. Ces avantages ne sont d'ailleurs pas les seuls qu'offre ce mode d'exploitation; il y en a d'autres, qui ne peuvent se traduire en chiffres ou qu'il est, du moins, impossible d'exprimer déjà maintenant sous cette forme et qui, par conséquent, n'entrent pas

en ligne de compte dans le prix paritaire de fr. 60 indiqué plus haut.

Citons, par exemple, la vitesse plus grande que l'on obtient, tant au démarrage qu'en pleine marche, et la puissance plus considérable des locomotives électriques qui permet de remorquer des trains d'un plus fort tonnage. Cet accroissement de la vitesse et de la force de traction élève aussi la capacité des lignes et retarde par conséquent le moment où l'établissement des doubles voies deviendra nécessaire. L'absence de fumée, la marche plus douce et la propreté plus grande sont des agréments appréciés des voyageurs autant que du personnel. Rappelons enfin qu'elle supprime l'alimentation des locomotives en eau et en combustible et qu'elle épargne au chemin de fer ses propres transports de charbon qui représentent environ le 1,5 p. cent du trafic total. Ces quelques considérations démontrent que l'installation aussi rapide que possible de ce mode de traction se justifie amplement aussi sous le rapport économique.

Pour tous ces motifs, il faut s'attendre à ce que l'épargne suisse souscrive largement au nouvel emprunt d'électrification; elle hésitera d'autant moins à le faire que le taux d'intérêt étant fixé à 5 pour cent, pour un cours d'émission de 98 un quart pour cent, les titres sont assurés d'un rendement effectif de 5,28 pour cent pendant toute la durée de l'emprunt, arrêtée à onze ans.

### NOUVELLES SUISSES

#### Prochaine session des Chambres.

— La conférence des présidents de groupes, qui vient d'avoir lieu à Berne, sous la présidence de M. Evéquoz, a fixé comme suit la liste des objets qui seront abordés dans la session extraordinaire qui s'ouvrira le 24 mars: vérification des pouvoirs; convention de l'opium; loi fédérale sur les stupéfiants; droits sur le tabac; crédits supplémentaires pour 1923, 11<sup>me</sup> série; convention avec l'Italie concernant la navigation sur le Lac Majeur et le Lac de Lugano; loi sur les communications postales (divergences); réduction des taxes postales internationales; loi fédérale sur l'assurance-chômage; loi sur la poursuite pour dettes et la faillite; assurances auprès des compagnies allemandes, action de secours avec le développement des motions de Rabours, Schmid-Oberentfelden et von Moos; réduction des rentes du personnel fédéral; traité d'extradition avec l'Uruguay; biens appartenant à des Etats étrangers, séquestrés et exécution forcée; conférences internationales du travail III et IV; comptes des organisations civiles de guerre; adhésion de nouveaux Etats à la Convention de La Haye; exposition internationale des arts décoratifs et industriels à Paris; rapport sur la Société des Nations, IV<sup>me</sup> assemblée; affaires des chemins de fer et motions; interpellations et postulats parmi lesquels celle de M. Graber concernant les organisations des groupements fascistes en Suisse. La session est fixée à 2 semaines ou éventuellement à trois si c'est nécessaire.

#### L'horlogerie suisse en Allemagne.

— D'une façon générale, la reprise s'accroît. Les commandes arrivent surtout d'Amérique. Fait curieux, les relations se rétablissent très fermement avec l'Allemagne. A ce sujet, les avis sont partagés chez les industriels. Cependant, et d'une façon régulière, la reprise du commerce horloger

ans des précipices  
uces paroles, qui  
s après lui avoir

es sirènes perfides  
s sont toujours de  
re d'or, aux yeux  
eresse: si donc les  
ont raison. Mlle  
ait que l'on se dé-  
de ses rancunes,  
se rangeait dans

se Taupin.  
e, robuste, avec le  
elle était simple,  
dulgente, songeant  
avant de penser à  
n cœur excellent;  
se tenant dans son  
ire valoir, elle ne  
ait; c'était le bon  
vegarde, sans elle  
ni paix nulle part,  
aient point restés  
r se fût perdu.

(A suivre)

nnés à l'étranger  
payé leur abonne-  
faire sans retard,  
nterruption dans la

„La Gruyère“.

VEVEY  
rchés,  
L'FRÈRES.

del

Mont-Blanc, 9, GENÈVE

ES!

pour toutes vos  
nfiance à

Téléph. 20

umatiques.

clavettes, torpédo,  
garantis une année;

omme.

1/2 course, et grand  
ns livres, 2 à 4 vi-

mboursement.

e, Géral, Gurtner,

en d'autre n'est meil-

rché du café de mall

ntes néfastes de l'ab-

CHIFFONS

EVAT Détail

Maison fondée en 1880

du jour de:

de porcs, de che-

s, etc. 287

VENDRE

es chars de

foin

ne qualité, à La Tour-de-

resser à Publicitas S. A.

P. sous 750 B. 532

A LOUER

e suite, une belle

ambre meublée

posée au soleil.

resser à Mme Jeanne

on, maison Pinaton, Bulle.

les de lapins

prix de championnat)

osition des éleveurs

(saillie 1 franc)

Abert GERBER, Bulle.

avec l'Allemagne s'accroît ces derniers temps.

**Le calife exilé.** — La question du séjour de l'ex-calife en Suisse a fait l'objet d'un exposé présenté par M. le conseiller fédéral Motta à la séance du Conseil fédéral mardi. M. Traversini, conseiller de légation, qui s'était rendu à Territet, a fait rapport sur l'entretien qu'il a eu avec Abdul Medjid. La condition mise à l'autorisation de séjour en Suisse accordée au calife est que celui-ci s'abstienne de toute propagande religieuse ou politique; le calife y a d'ailleurs acquiescé. On peut donc considérer la question comme résolue pour l'instant.

**La réponse française sur les zones.**

La réponse du gouvernement français à la note du Conseil fédéral du 14 février au sujet des zones est arrivée à Berne jeudi.

L'on va vers une solution, apprend le *Bund*. Le gouvernement français propose que les deux parties désignent deux juristes, qui devraient rédiger une nouvelle procédure d'arbitrage, laquelle serait soumise aux deux gouvernements.

**CANTON DE FRIBOURG**

**Conseil d'Etat.** — Séance du 18 mars. — Le Conseil appelle M. le docteur Hans Meyenberg, de Zoug, à remplir temporairement les fonctions de médecin-assistant de l'Hôpital cantonal pour le service de chirurgie.

— Il nomme :  
M. Hans Fürst, à Burg (Châtel) instituteur à l'école supérieure mixte de Ried ;  
M. Victor Dafflon, à Gruyères, officier de l'état-civil du XVIII<sup>me</sup> arrondissement de la Gruyère (Gruyères) ;  
M. Emile Rime, forestier, à Gruyères, officier suppléant de l'état-civil du même arrondissement.

**La fièvre aphteuse.** — Un nouveau cas a été constaté lundi après midi, à la ferme de l'institut de Saint-Nicolas, à Drognens. La ferme de cet établissement compte 80 têtes de gros bétail et 120 porcs. En raison de son importance au point de vue de l'élevage et du fait qu'elle se trouve complètement isolée, l'autorité sanitaire cantonale a renoncé à l'abatage des animaux. Ces derniers ont été vaccinés.

Au vu de ce nouveau cas, le séquestre a été imposé sur tout le bétail des communes de Siviriez, de Chavannes-les-Forêts et de Villaranon.

La préfecture de la Glâne communique : Certains bruits tendent à accréditer la légende que l'apparition de la fièvre aphteuse dans les étables de Drognens aurait pour cause des imprudences de gens de la maison. L'enquête a démontré, au contraire, que les précautions les plus minutieuses ont été prises. Le bétail de Drognens a été soumis à un séquestre rigoureux dès l'apparition de la maladie à Arruffens. La cause paraît plutôt résider dans le transport de parcelles de fumier provenant de l'étable infectée assez voisine de Drognens, soit par les corbeaux, très nombreux dans les environs, soit par la bise qui soufflait fortement ces jours derniers.

En raison de l'extension que prend l'épizootie de fièvre aphteuse et du danger de propagation de la maladie par les animaux amenés sur les champs de foire, le Conseil d'Etat vient de décider l'interdiction de l'entrée du bétail provenant des foires de Payerne, Moudon, Oron et Vevey.

**Le caissier infidèle.** — Alphonse Rotzetter, le caissier de St Sylvestre, a été renvoyé devant le tribunal criminel de la Singine sous l'inculpation d'abus de confiance et de faux.

Rotzetter a été mis en liberté provisoire sous cautionnement de 3 000 fr. Il s'est choisi un défenseur en la personne de M<sup>e</sup> Bartsch, avocat, à Fribourg.

**Trois incendies à Schwarzenbourg.** — Un incendie a éclaté mardi à Schwarzenbourg et deux dans les environs. Les immeubles de MM. Barri, Hofstetter et Gurter ont été réduits en cendres. On faisait sauter des troncs d'arbres; il est probable que des étincelles auront allumé les bardeaux qui recouvraient les toits des maisons.

Une femme a eu grand-peine à se sauver; elle a de fortes brûlures au visage. Tout le mobilier est resté dans les flammes. 15 pompes étaient sur les lieux du sinistre.

**Adjudication de travaux.** — La Direction du 1<sup>er</sup> arrondissement des chemins de fer fédéraux a procédé à une nouvelle adjudication pour la fourniture de

dalles de couverture en pierre et en béton armé pour la protection des câbles électriques sur les tronçons Lausanne-Vallorbe et Daillens-Yverdon. Quatre maîtres d'état de notre canton en ont obtenu une partie. Ce sont MM. Joseph Perroud, à Attalens; E. Gremaud, à Vuippens; L. Savoy et Cie à Echallens et Léonard Dafflon, à Marsens.

**Nouvelle industrie.** — La verrerie qu'ont établie à Romont MM. Pernet et C<sup>ie</sup> va pouvoir prospérer. Elle a eu suffisamment de commandes pour travailler cet hiver et en a encore pour une bonne partie de l'année. Elle exporte principalement en France et en Angleterre.

L'entreprise exploite des procédés pour la fusion des verres de haute qualité à base de chloro-silicate. Jusqu'à ces derniers temps, elle était occupée à mettre au point ce procédé. Actuellement, elle peut produire des articles pour l'industrie électrique, des ustensiles de chimie, des ustensiles à cuire et du verre blanc ordinaire, à l'exclusion de la bouteille à vin ou à bière.

**Le dernier acte du tir cantonal de 1923.** — Le comité d'organisation du tir cantonal de Morat a eu sa réunion dimanche dernier pour liquider le dernier acte du tir cantonal de 1923 qui a eu un si brillant succès.

M. Waller Durr, comme vice-président, fit un rapport général sur la marche de la fête. Des remerciements spéciaux furent adressés au président de la fête, M. Ruprecht, qui se dévoua sans compter pour mener à bien cette grande entreprise qui laisse un bénéfice de 8.050 fr. On adressa également des félicitations à ses collègues, MM. Otto Hässler, Walter Liechi et Samuel Gutknecht.

**En l'honneur d'un écrivain romand.** — Sous la présidence de M. Henry Bordeaux, de l'Académie française, les *Amis des lettres françaises* ont donné leur dîner habituel en l'honneur de M. René de Weck, de Fribourg, conseiller de la légation de Suisse à Paris, l'un des plus distingués représentants de la Suisse intellectuelle de langue française.

De charmants discours ont été prononcés par MM. Homem Christo, au nom des étudiants portugais, et Henry Bordeaux, qui qualifia René de Weck de « Français de l'autre côté du Léman et de parfait écrivain ».

M. René de Weck eut, pour affirmer l'amitié spirituelle qui lie la Suisse romande et la France, des paroles éloquentes et mesurées tout à la fois.

**GRUYÈRE**

**Avis.** — Le public est informé qu'il est formellement interdit aux enfants de faire usage des trottinettes sur tous les trottoirs asphaltés ou en planelles à l'intérieur de la ville. (Communiqué.)

**Corps de Musique.** — Dans le but de renforcer son effectif, le Corps de Musique de la ville de Bulle organise un cours pour l'étude des différents instruments en usage dans les fanfares. Les jeunes gens intentionnés de suivre ces cours sont priés de s'inscrire dès maintenant auprès de M. Radraux, directeur, ou de M. Bussard Alexis, rue des Chanoines. Les cours commenceront dès le 1<sup>er</sup> avril prochain. (Communiqué.)

Ensuite du départ de M. Rétornaz, le Corps de Musique de notre ville s'est choisi un nouveau président en la personne de M. Eug. Corminbœuf.

**Mireille.** — Evocateur des beautés de la Provence, du chant des cigales qui rend tous les provençaux musiciens, du soleil éternel qui les fait tous poètes, *Mireille* est le chef-d'œuvre du fondateur du théâtre français, Mistral. C'est une épopée agreste et pittoresque, où revivent les traditions populaires de la Provence.

Ce magnifique poème ne peut être mieux interprété que par le prestigieux causeur qu'est M. Paul Girardin, professeur, à Fribourg, dont les conférences précédentes ont obtenu, à Bulle, le plus grand succès. La grande salle verra donc, dimanche soir, le public des grands jours, d'autant plus que la conférence sera agrémentée par des projections lumineuses, faisant admirer aux auditeurs et spectateurs les plus beaux sites de la Provence.

**Comptoir d'Escompte de Genève.** — Cet établissement a réalisé en 1923 un bénéfice net de 4.140.742 fr. Le conseil d'administration propose d'allouer aux actionnaires un dividende de 6 %.

**Broc.** — La famille de M. Jacques Cattinari, à Broc, vient d'être cruellement éprouvée par la perte d'un charmant garçon de 16 ans, qu'une longue maladie lui a ravi.

Nous la prions, dans cette douloureuse circonstance, de croire à notre vive sympathie et lui adressons nos sincères condoléances.

**Nomination ecclésiastique.** — Par décision de S. G. Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne et Genève :

M. l'abbé Adolphe Maradan, vicaire à Châtel Saint Denis, est nommé vicaire à Broc.

**Militaires.** — Aujourd'hui nous arrive à Bulle un cours de l'E. M. G. 3, de 37 hommes, commandé par le colonel Roost, chef d'état-major. Ces hôtes de quelques jours, qui logeront à l'Hôtel des Alpes Terminus, repartiront mardi matin dans la direction de Fribourg.

**Football.** — Dimanche dernier à Fribourg, sur le terrain de la Mottaz, Bulle I a battu Central II par 6 buts à 1. Aux Grand'Places, Richemond Daillettes II a battu Bulle II par 3 buts à 1.

Le résultat du match international Suisse-France sera affiché au local du club, dimanche soir.

**L'entretien de nos routes.** — On nous écrit :

« *La Gruyère* du 18 mars arrive avec un entrefilet exprimant les doléances des automobilistes et propriétaires de camions mécontents de la couche de neige qui couvre encore la route cantonale Vaulruz-Semsaes.

Il se peut fort bien que les véhicules à moteur ne se sentent pas à l'aise sur cette chaussée, mais ils ne sont pas les seuls à l'utiliser. Les habitants de la contrée sont, pour leur part, enchantés de cette superbe piste où les traîneaux glissent à plaisir et qui leur permet d'effectuer dans d'excellentes conditions leurs courses et leurs transports. Si on s'avisait d'enlever cette neige durcie, les réclamations pleuvraient et il semble que les populations qui ont largement contribué à la construction de la route méritent pour le moins autant d'intérêt que les chauffeurs qui se figurent à tort que nos routes ne servent qu'à leur usage exclusif.

Au surplus, les administrations communales, à qui incomberait le déblaiement de cette neige, ne sont sans doute pas disposées à s'imposer de gros frais pour un travail qui irait à l'encontre des intentions de la majeure partie des populations.

Il y a lieu de noter encore que la masse de neige tombée cette année a été exceptionnellement forte.

Le soleil et les brises du printemps vont d'ailleurs se charger assez tôt de régler la question jusqu'à l'hiver prochain. \*\*\*»

**Un beau concert.**

Le concert de musique religieuse, donné hier soir au Temple réformé, a eu un beau succès. Il serait oiseux de dire ici tout le bien que je pense de ces excellents artistes qui, pour la seconde fois, nous ont fait passer quelques instants de joie musicale complète. En un programme dont il faut louer le choix et l'ordonnance, nous avons entendu Bach, Hændel, Gounod, Tartini, Wienawsky, etc. Le talent hors de pair de M. Harnisch, organiste, la belle voix de Mlle Margot, l'archet sonore de M. Dupuy ont fait le charme de ce concert tout à fait réussi. Nous avons regretté une fois de plus que le magnifique talent de M. Harnisch ne put se développer sur un instrument digne de lui. Cependant, nous avons aisément pu nous rendre compte de son interprétation musicale parfaite dans un superbe prélude de Bach et de son talent de compositeur dans une improvisation, œuvre expressive et très heureusement inspirée.

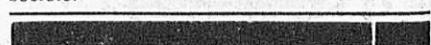
Les chants de Mlle Margot ont fait admirer une fois de plus sa voix harmonieuse et pure. Elle a chanté des œuvres de Hændel, Mendelssohn, Franck et Gounod. Mais c'est dans les pages admirables de Largo de Hændel et dans l'étonnante page du « Repentir » de Gounod, « Pardonne à ma faiblesse », qu'elle a donné toute sa mesure. Ses accents allaient droit au cœur. Dans le Largo de Hændel, M. Dupuy mêlait la voix chaleureuse et douce du violon aux inflexions de la voix chantée. M. Dupuy fut le remarquable interprète d'œuvres de Tartini, Wienawsky, Lalo. On a retrouvé chez ce bon violoniste les qualités de charme et de délicatesse. Elles se sont affirmées dans l'interprétation de la romance de Wienawsky et dans les exquises mélodies russes de Lalo.

Nous restons sous l'impression bienfaisante de cette heure de belle musique et nous louons notre sympathique cantatrice Mlle Margot d'avoir organisé cet excellent concert. S.

**Au cinéma du Closeau.** — *La Farandole de la Mort*. Une idylle sentimentale sert de trame aux scènes tragiques de la Révolution russe : Les rêves de libération, la tempête de la révolte, l'assouvissement de la haine et des bas instincts... et, malgré tout « l'espérance en des jours meilleurs ».

Un film très puissant et vraiment grandiose par sa conception et par les événements qu'il reconstruit avec beaucoup d'art.

**Au Cinéma LUX.** — *Ville Mauvaise* est un film parlant avec une grande éloquence le langage pathétique des blessés de la vie. Mise en scène par l'auteur de *Maman*, cette œuvre formidable évoque avec un réalisme saisissant et un symbolisme profond les plaies inguérissables de la société.



Madame et Monsieur Isidore PYTHON-SUDAN et leurs enfants, à Broc ;

Madame et Monsieur François SUDAN et leurs enfants ;

Mademoiselle Catherine SUDAN, à Broc ;  
Madame et Monsieur Joseph SEYDOUX-SUDAN et leurs enfants, à Bulle, Romont et Brigue ;

Madame Veuve Caroline SUDAN et ses enfants, à Vevey et Broc, ainsi que les parents et alliés, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Mariette SUDAN**

leur chère sœur, belle-sœur, tante et cousine, survenue le 18 mars, dans sa 68<sup>me</sup> année.

L'ensevelissement a eu lieu, à Broc, ce matin, à 9 1/4 heures.

R. I. P.



Monsieur et Madame Jacques CATTINARI et leur fille Nafalda, à Broc ;

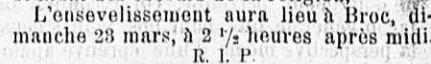
Monsieur Ferdinand DROUX-CATTINARI, à Fanano (Italie) ; Monsieur et Madame AGLIETI QUERINO et leurs enfants, à Fanano ; Madame PEDRONI ANNONZIATI et ses enfants, à Fanano ; Monsieur et Madame ETTORE-NAGLERINI et leurs enfants, à Florence (Italie) ; Monsieur et Madame CLERICE PASQUALE et leurs enfants, à Como ; Mademoiselle Rosina CATTINARI, à Florence, ainsi que les familles alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Edouard GATTINARI**  
leur cher fils, frère, petit fils, neveu et cousin, enlevé à leur affection le 20 mars 1924, à l'âge de 16 ans, après une longue et pénible maladie, supportée avec résignation, et muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Broc, dimanche 23 mars, à 2 1/2 heures après midi.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.



**Douleurs névralgiques, sciaticque, rhumatisme, goutte!**

Libérée des souffrances par le Togat.

Monsieur F. Job-Spescha Trons (Grisons) écrit entre autre : « Ma femme souffrait depuis deux mois d'une façon inquiétante de fortes douleurs dans le dos. Je m'étais adressé à deux médecins et avais essayé divers remèdes de famille, sans résultat aucun. Plus tard, les douleurs se localisèrent dans la hanche gauche, sous forme de tiraillements et d'un sentiment fort désagréable de démanagements de fourmis. Heureusement, je découvris l'excellente préparation Togat qui a fait à ma femme un bien énorme. Dès qu'elle eut pris la première dose, ses douleurs diminuèrent et aujourd'hui elle est parfaitement remise ». Togat exerce l'acide urique et s'attaque ainsi à la racine même du mal. Succès brillants dans des cas de rhumatismes, goutte, sciaticque, douleurs des nerfs et de maux de têtes, lumbago, douleurs des articulations et des membres, des névralgies et de l'insomnie. Il n'existe rien de meilleur. Dans toutes les pharmacies.

**Prière aux abonnés à l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1924 de le faire sans retard, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.**

**Révocation de mises.**  
Les enchères qui devaient avoir lieu à BROC, le samedi 22 mars, à 2 h., sont révoquées. Office des poursuites de la Gruyère.

**On offre à louer** pour le 1<sup>er</sup> mai, au centre du village de Vuadens, un logement avec 3 ou 4 chambres, à volonté, et dépendances. S'adresser à **Vve PINATON, à Vuadens.**

**A VENDRE** un sommier 15 fr. — un joli bureau 15 fr. A la même adresse **chambre meublée à louer**, 18 fr. par mois, centre de la ville. S'adr. à **Publicitas, Bulle**, sous P. 829 B. 578

**PHARMACIE D'OFFICE**  
Dimanche 23 mars  
**Pharmacie Ch. REMY**



**CONFÉDÉRATION SUISSE**

**Emprunt 5 % des Chemins de fer fédéraux 1924 de fr. 150,000,000**

(4<sup>e</sup> emprunt d'électrification)

**EXTRAIT DU PROSPECTUS :**

**Prix d'émission: 98 1/4 %.** Titres de fr. 1000. — et 5000. — munis de coupons semestriels au 15 avril et 15 octobre  
**Remboursement:** 15 avril 1935 **Rendement:** 5,28 %.

Cet emprunt, comme les autres emprunts des Chemins de fer fédéraux, est contracté directement par la Confédération suisse. Le Conseil fédéral augmentera éventuellement le montant de l'emprunt jusqu'à fr. 200,000,000. — au maximum.

Berne, le 17 mars 1924.

**Le Département fédéral des finances :  
J. MUSY.**

Cet emprunt a été pris ferme par le **Cartel de Banques Suisses** et l'**Union des Banques Cantonales suisses** qui l'ont obtenu auprès de toutes les banques et maisons de banque. La **répartition** des titres attribués aura lieu immédiatement après la clôture de la souscription. La **libération** des titres attribués devra avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1924, sous décompte des intérêts au 15 avril 1924, à 5 % l'an. Lors de la libération, les souscripteurs recevront, sur demande, un bon de livraison qui sera échangé au cours de la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois d'avril 1924 contre les titres définitifs.

Berne et Bâle, le 17 mars 1924.

**Le Cartel de Banques Suisses.**

**L'Union des Banques Cantonales Suisses.**

**Pour le CAREME**

Morue d'Islande

Stockfisch

Merluche

Thon ouvert

Toutes les semaines **ESCARGOTS préparés à la Bourguignonne.**

**Epicierie fine GRANDJEAN-KRETZ, Bulle.**

Le plus puissant **Dépuratif du sang**, spécialement approprié à la **CURE DE PRINTEMPS**

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

**THÉ BÉGUIN**

qui **guérit** les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc., qui **fait disparaître** constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc., qui **parfait la guérison** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc., qui **combat** avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte: Fr. 1.80 dans toutes les pharmacies de Bulle.

DEPOT général pour la Suisse: P 31052 C

N° 40, Pharmacies Réunies, N° 40, La Chaux-de-Fonds.

**S. GLASSON**  
**Photo-Hall Bulle**  
 AVENUE DE LA GARE

Toutes fournitures pour la photographie.  
 Agrandissements. -- Portraits.  
 — CARTES POSTALES —  
 Actuellement, quelques BONS APPAREILS à vendre d'occasion.

**ARTICLES POUR FUMEURS**  
 Tabac, cigarettes des 1<sup>res</sup> marques.  
 Cigares, Pipes, Porte-cigarettes, etc.

**„VITA“**  
 Compag. suisse d'assurance sur la vie  
**ZURICH**  
 Capital social: 15 millions  
 dont 20 % versé.

Inspecteur: Jean GRETENER, Bulle.  
 Rue de Vevey. Téléphone 91.

**ETUDE DE NOTAIRE**  
**Emile GAUDARD, avocat, à Bulle**  
 a ouvert une étude de notaire à Bulle, avenue de la Gare, dans le même bureau que son étude d'avocat qui subsiste.

**Bonnes chaussures à bon marché.**

Nous expédions franco contre remboursement:

Souliers militaires ferrés, solides	N° 40/48	22.—
de dimanche p. mes., Box-vachette Derby	N° 40/48	20.—
de dimanche p. messieurs, cuir ciré	N° 40/48	18.—
de travail ferrés p. messieurs	N° 40/48	18.—
à lacets de diman. p. dames, Box-vachette	N° 36/43	18.50
à lacets p. dames, cuir ciré, forme Derby	N° 36/43	16.—
à lacets p. dames, cuir ciré	N° 36/43	15.50
à lacets de dimanche p. garçons, cuir ciré	N° 36/39	16.50
à lacets pour garçons, ferrés	N° 36/39	16.50
à lacets de dimanche p. enfants, cuir ciré	N° 26/29	10.50
à lacets p. enfants, cuir ciré, ferrés	N° 30/35	12.50
à lacets p. enfants, cuir ciré	N° 26/29	10.—
à lacets	N° 30/35	12.—

Demandez notre catalogue. - Réparations promptes et bon marché.

**Rod. Hirt fils, Lenzbourg**

**CYCLES ET MOTOS**

Le soussigné informe le public qu'il a reçu un choix de vélos.

Il se charge de toutes réparations et ventes concernant cette spécialité, à des prix très modérés.

**Stock GOOD-YEARD pour motos et autos.**

Se recommande:

**Albert PASQUIER**  
 mécanicien  
 BULLE en face du Moderne, BULLE

**Jeune homme**  
 libéré des écoles 541  
**est demandé**  
 comme garçon de pharmacie.  
 S'adr. à la pharmacie **BAR-RAS, Grand Rue, Bulle.**

**A VENDRE**  
 quelques chars de foin  
 de bonne qualité, à La Tour-de-Tréme.  
 S'adresser à **Publicitas S. A. Bulle, P. sous 756 B. 532**

**A vendre**  
 pour cause départ  
**une maison**  
 d'habitation de bon rapport, avec quatre logements et jardin; jolie situation.  
 S'adres. à **Publicitas, Bulle, sous P 763 B. 513**

**ON DEMANDE**  
**6 à 8 bûcherons**  
 pour travail en tâche.  
 S'adresser à **J. Gnorra, Villeneuve (Vaud).**

**Jeune fille**  
**cherche place**  
 pour garder les enfants.  
 S'adr. à **M. Jean Vogel, au Tirage, Bulle.** A la même ad. à vendre un vélo, bon marché. 543

**Voyageur en vins.**  
 Maison renommée dans le canton de Vaud cherche **représentant** sérieux pour BULLE et environs, pour visiter bonne et ancienne clientèle. Offres avec références sous chiffres R 2375 X, à **Publicitas, Genève. 558**

**A louer un logement**  
 chez **M. Monferini, entrepreneur, Bulle. 555**

**La Crème**  
**RAS**

est la crème à souliers par excellence. D'un prix modique, elle conserve au cuir toute sa souplesse et le brillante intantamment. Elle est indiquée aussi bien pour la chaussure élégante que pour la plus simple.

**Fromage Gerber**  
 Marque „Bouquet des Alpes“ en portions  
 Toujours imité, jamais égalé.

**Les plus hautes récompenses:** Berne 1914, Buenos-Aires 1921, Marseille 1922.

**DÉPOT:**  
**Société Coop. de Consommation, BROG.**



*Tant de loisir!*

Cinq minutes dans la soirée vous épargnent cinq heures de travail le lendemain.

Autrefois vous vous courbaturiez sur votre planche à laver, pour faire sortir la saleté par force. — Vous vous usiez, ainsi que votre linge.

Maintenant vous n'avez qu'à laisser tremper votre linge dans VIGOR pendant la nuit. VIGOR est si parfait qu'il amollit et dissout la saleté et la fait sortir du tissu.

Et tout cela sans qu'il y ait rien dans le VIGOR qui puisse abîmer le tissu ou attaquer les couleurs.



**VIGOR**

**Soumission.**

Les E. E. F. mettent en location par voie de soumission publique, et pour le terme de 3 ans, les terrains situés en bordure du lac de Montsalvens, sur le territoire de la commune de Charmey, à savoir:

Praz Paufert, Art. 1670	environ	23.000 m <sup>2</sup> ;
Les Seytorées, » 132	»	3.000 »
Outre Jogne, » 903	»	6.500 »
Outre Jogne, » 386 cab	»	1.000 »
Pont Clos, » 1247	»	7.000 »
Javroz, » 391 a	»	7.000 »

Les soumissions seront remises à la Direction des E. E. F. pour le 26 mars 1924, au plus tard.

**ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES.**

**A VENDRE**  
 une poussette anglaise à l'état de neuf  
 S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 802 B. 561**

**A vendre**  
 plusieurs belles jeunes truies.  
 S'adresser à la **Laiterie de Malessert-s/-Sorens.**

**Trois vaches**  
 sont demandées  
 en ostivage sur belles gîtes.  
 S'adres. à **Publicitas Bulle, sous P 794 B.**

**Mises juridiques.**

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, à tout prix, dans une salle particulière de l'**Hôtel de la Couronne, à Sâles, le mercredi 26 mars 1924, dès 14 heures.**

**une scierie**  
 très bien située à proximité de la gare, comprenant scie multiple et scie battante. Bel emplacement. Les conditions sont déposées au bureau de l'Office.

*L'Office des Faillites.*

**Abonnez-vous à „La Gruyère“.**